

Titre de l'action	Assistance technique à l'élaboration d'une Stratégie Nationale concertée d'un Plan Directeur de mise en œuvre à court terme pour les secteurs de l'agro-industrie, l'industrie du tourisme et l'industrie minière.
Requête du	Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes, et du Tourisme du Burundi
Objectifs de l'action	<p>➤ Objectifs globaux :</p> <p>Les objectifs globaux de cette action sont de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au Burundi de se doter d'une Stratégie Nationale de Développement Industriel et Commercial cohérente et efficace afin à d'assurer une insertion harmonieuse, progressive et soutenue de ce pays dans le système commercial multilatéral, régional et sous régional; • le développement et la promotion des échanges dans les secteurs d'agro-industrie, du tourisme et des mines, afin d'assurer une croissance économique durable, la réduction du chômage et une intégration effective de l'industrie et du commerce dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté; • aux PME et aux artisans des trois secteurs de se mettre à niveau afin de mieux affronter la concurrence prévisible avec la mise en œuvre du Marché Cømmun régional et de l'Accord de Partenariat Economique EAC-Union Européenne. <p>➤ Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer, de concert avec les représentants des parties prenantes, un document de stratégie à moyen terme assorti d'un plan directeur de mise en œuvre à court terme pour les secteurs prioritaires de l'agro-industrie (Agrobusiness/industrie alimentaire/horticulture), de l'industrie du tourisme (écotourisme, artisanat) et de l'industrie minière (nickel,...) axée sur le développement de marchés niches et l'utilisation d'une approche de chaîne de valeur; • Identifier les principales contraintes au développement de l'agro-industrie, de l'industrie du tourisme et des mines, en ce qui concerne notamment les produits cibles, en discuter avec les parties prenantes et formuler des recommandations aux fins d'élaboration de la stratégie ; • Identifier dans l'agro-industrie, tourisme et mines une gamme de produits finis ou d'articles à haut potentiel de valeur ajoutée dans une perspective d'exportation vers le marché régional, sous régional et international, en particulier l'Europe et les pays ACP; • Identifier et diagnostiquer les entreprises burundaises dans les trois secteurs prioritaires qui participent aux échanges commerciaux et celles susceptibles d'être mises à mal par la concurrence liée à l'intégration régionale et à la mise en œuvre de l'APE, et proposer des mesures de renforcement de leurs capacités à soutenir la concurrence avec les compagnies étrangères ; • Informer et sensibiliser les parties prenantes des trois secteurs prioritaires sur les divers enjeux pour le Burundi de la pertinence d'une stratégie industrielle et commerciale, du rôle du Ministère en charge de l'industrie, du commerce et du tourisme dans la politique de croissance économique.

Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Population burundaise, dans son ensemble (au niveau de la création des emplois qui contribue a la réduction de la pauvreté). • Structures publiques, dont les principaux ministères (intervenant dans la politique industrielle). • Le secteur privé (opérateurs économiques en place ou potentiels du secteur industriel). • Les organisations paysannes (ayant un potentiel d'exportation et dans le secteur industriel). • Les organismes publics et parapublics (soutenant ou intervenant dans le secteur industriel).
Lieu du projet	Bujumbura et éventuellement d'autres provinces du pays.
Durée du projet	5 mois prenant fin au plus tard le 31 mars 2012
Date de démarrage	Novembre 2011
Nombre d'Experts	<p>Experts principaux : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expert principal 1 : Chef d'équipe - Expert en élaboration et gestion des politiques et stratégies industrielles (Economiste, politiste, juriste avec une spécialité reconnue touchant aux politiques et stratégies industrielles et à l'analyse économique et la compétitivité.) ▪ Expert principal 2 : Expert en commerce international et développement du secteur minier (Economiste, gestionnaire, statisticien ou juriste, avec une spécialité reconnue touchant aux politiques et stratégies industrielles avec spécialisation en sur le secteur minier.) ▪ Expert 3 : Expert régional en intégration économique et développement industriel et commercial (Economiste, statisticien, politiste, juriste ou gestionnaire, avec une spécialité reconnue touchant aux politiques et stratégies d'intégration régionale, en particulier dans les domaines de politiques économiques, industrielles, commerciales et de développement des entreprises.)
Budget maximum	Budget estimé: 197,500.00 € (incluant la provision pour dépenses accessoires : 3.000,00€ et la provision pour vérification des dépenses : 3,000.00€)